

## 7 questions posées par l'acheteur d'un nouveau véhicule

**La House of Automobile, qui regroupe les fédérations de l'Automobile au Luxembourg (ADAL, FEGARLUX, MOBIZ, FEBIAC), répond à 7 questions posées par les acheteurs d'un nouveau véhicule.**

### **1. Quelle motorisation est adaptée à mon nouveau véhicule ?**

Il existe aujourd'hui une variété de motorisations disponibles : essence, diesel, électrique (BEV), hybride (HEV), hybride rechargeable (PHEV), gaz naturel (CNG) et hydrogène (FCEV). Chacune de ces alternatives présente des avantages distincts et répond à des besoins spécifiques. Les critères de choix dépendent de plusieurs facteurs : le coût du véhicule, la distance parcourue, l'attrait pour les nouvelles technologies, la volonté d'adopter une solution durable, la disponibilité du réseau d'approvisionnement, etc.

### **2. Est-ce que mon nouveau véhicule satisfait aux normes en vigueur ?**

Dans le cadre de la procédure homologation, les nouveaux véhicules doivent être soumis à un test d'émissions. Depuis septembre 2017, le test NEDC a été remplacé par le nouveau test WLTP qui est plus sévère et donne des résultats plus proches de la réalité. Tous les nouveaux véhicules sont donc homologués sur base du nouveau test WLTP et respectent les limites fixées par les versions les plus récentes de la norme Euro 6.

### **3. Sur quelle valeur d'émission CO2 est basée la fiscalité de mon nouveau véhicule ?**

Pendant une période de transition, qui au Luxembourg prendra fin le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la fiscalité restera basée sur le cycle de test NEDC.

### **4. Où puis-je trouver la valeur d'émission correcte de mon nouveau véhicule ?**

Un label énergétique, placé à côté des véhicules neufs exposés, mentionne la valeur d'émission CO2 et le niveau de consommation. D'autre part, la réglementation européenne impose de mentionner les valeurs WLTP et NEDC sur le COC (certificat d'homologation). Les valeurs WLTP et NEDC sont reprises respectivement dans le point 49.4 et 49.1 du COC.

### **5. Est-ce que l'équipement et les accessoires ont une influence sur la fiscalité de mon nouveau véhicule ?**

Le nouveau test d'émission WLTP, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2017, tient en effet compte de l'équipement du véhicule et de certains accessoires. L'impact fiscal de cette mesure reste toutefois limité.

### **6. Est-ce je peux encore accéder aux zones à faibles émissions (Low Emission Zones) dans quelques années ?**

De nombreuses villes européennes restreignent l'accès des véhicules sur base de la norme Euro. Toutefois, un nouveau véhicule homologué dans les versions les plus récentes de la norme Euro 6, pourra encore accéder dans toutes les villes pendant de nombreuses années. Les limites d'accès concernent les niveaux Euro 1 à 5.

### **7. Pourrais-je encore faire le plein avec du diesel dans 10 ans ?**

Bien que l'électrification du parc automobile progresse, nous estimons que les véhicules essence, diesel, CNG seront encore en circulation jusqu'en 2050. Ces carburants resteront donc disponibles.

